



**HAL**  
open science

## Les nouveaux défis de la standardisation. Comment écrire les langages littéraires, techniques et scientifiques en créole martiniquais ?

Lambert Félix Prudent

### ► To cite this version:

Lambert Félix Prudent. Les nouveaux défis de la standardisation. Comment écrire les langages littéraires, techniques et scientifiques en créole martiniquais ?. *Glottopol : Revue de sociolinguistique en ligne*, 2003, Anciens et nouveaux plurilinguismes, 2, pp.9-28. hal-03543385

**HAL Id: hal-03543385**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03543385>**

Submitted on 26 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LES NOUVEAUX DEFIS DE LA STANDARDISATION. COMMENT ECRIRE LES LANGAGES LITTERAIRES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES EN CREOLE MARTINQUAIS ?

**Lambert-Félix Prudent**

**LCF-UMR 6058 du CNRS – Université de la Réunion**

*« La langue standard cultivée est un instrument très précis qui accomplit fort bien chacune de ses multiples fonctions. Elle exprime avec précision, complètement et clairement, les observations et les pensées les plus subtiles et se fait l'interprète fidèle des sentiments et de toute mélodie que le locuteur ou l'écrivain veut rendre. La langue standard est en accord avec les intentions de qui sait s'en servir ; elle ne s'y oppose pas par de fausses associations ou des nuances plus ou moins stridentes. Comme on le voit, c'est à l'usage que se manifeste le haut niveau de développement linguistique. Par conséquent une analyse approfondie révélera que ses éléments constituants devront être d'ordre pratique et gouvernés par des principes d'égalité. ».* Vilèm Mathesius, 1932/1983.

*« Rien ne disqualifie au départ un créole comme langue de civilisation. »*  
André Martinet, 1961/1970.

## **0. Attendus**

Selon l'usage, les sociétés créoles qui connaissent une diglossie confient ordinairement à l'acrolecte la charge de la communication écrite, surtout lorsqu'il s'agit de littérature savante, technique ou scientifique. Or depuis trois décennies environ, la question de la standardisation et de l'équipement écrit du créole martiniquais se pose avec de plus en plus d'acuité. À la faveur d'une série de transformations sociales globales, un changement est apparu aux Antilles françaises tant dans les mentalités que dans les pratiques. Un courant activiste a vu le jour prônant une écriture créole, chargée aussi bien de véhiculer la poésie, le théâtre et le roman « authentiques », que de décrire, d'expliquer, de dissenter, d'argumenter, de démontrer. En 1983, pour rendre compte de la grande vitalité du domaine poétique de l'ensemble du domaine créole à base française, j'ai composé, avec l'aide de divers collaborateurs, l'*Anthologie de la nouvelle poésie créole* (Prudent 1984). L'une des originalités du travail était de donner la parole aux poètes dans de brefs entretiens afin d'apprendre ce qui les motivait dans cette voie. Quelques années après, je poursuivais, dans deux contributions

distinctes, l'analyse sociolinguistique et textuelle de cette nouvelle écriture. Lors d'un Colloque convoqué à Fribourg par Ralph Ludwig en 1988 sur le thème *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, je soulignais l'opposition entre deux foyers de diffusion écrite, l'un savant et structuré, dominé par des journalistes idéologues et des universitaires militants, l'autre populaire et spontané, émanant d'artistes, de publicitaires et d'opérateurs sociaux moins politisés (« Ecrire le créole à la Martinique : norme et conflit sociolinguistique », Prudent, 1989b). Un peu plus tard, dans un numéro hors série de la revue *Autrement*, je suggérais que, pour circuler sans heurt dans toutes les strates de la société martiniquaise, cette écriture nouvelle avait dû désertier les étendues arides du discours argumentatif et abstrait pour se raccrocher aux domaines vecteurs de plaisir, principalement la publicité commerciale, la musique zouk et l'album de récit pour enfants ou de bandes dessinées (« La pub, le zouk et l'album », Prudent, 1989a).

Aujourd'hui, la conjoncture de ce qui commence à ressembler à une standardisation se précise dans deux directions. La première concerne l'ensemble de l'outre-mer français et peut se rattacher à un mouvement général d'autres pays créoles (Haïti, Maurice et Seychelles, notamment). Elle a trait à l'écrit, vu comme tuteur de l'oral dans les médias.

On a assisté en effet depuis quelques mois à la création d'un journal télévisé créole sur la chaîne RFO Martinique ; immédiatement un débat public s'est ouvert sur la validité de ce créole journalistique, sur sa capacité à dire les nouvelles du monde, et au-delà de la description des faits, de prendre en charge les commentaires. *Nouvèl ka tombé*, tel est le titre de ce journal télévisé quotidien, diffusé le midi, titre que l'on pourrait traduire par « Il tombe des nouvelles », ou « Le temps de l'actualité » ou plus prosaïquement « Les nouvelles pleuvent », pour garder le parallèle sémantique et la métaphore technolocale en français. En Guadeloupe, plutôt que de réaliser un journal entier en créole, la rédaction de RFO a fait le choix de laisser de côté l'international, et de bâtir avec une rubrique intitulée *Koutzyé* (Coup d'œil), de courts sujets traitant d'un lieu spécifique, d'une pratique traditionnelle ou d'un personnage haut en couleurs. Le magazine s'appuie sur un reportage, s'inscrit donc dans un cadre narratif, soutenu constamment par une voix-off dont la fonction présentative ou explicative favorise la cohésion de l'ensemble, en ramenant les téléspectateurs aux formes discursives orales plus coutumières. En Guyane, l'équipe locale fait face au nouveau cahier des charges, en choisissant de traiter en créole un chapitre ou un dossier spécifique du journal local.

Une constante, pour jouer la carte de la revalorisation culturelle, dans chaque station du Réseau France Outre-Mer, il a fallu trouver des journalistes prêts à tenir des discours longs et formels en créole devant la caméra. Ce qui équivaut à un double défi : premièrement, concevoir un texte, une séquence écrite, c'est-à-dire quitter l'énonciation orale et rassurante ordinaire du créole ; deuxièmement infliger au public cette violence du basilecte prenant en charge des sujets sérieux, techniques et relevant d'une argumentation et d'une rhétorique nouvelles. C'est une première, car les pratiques télévisuelles antérieures se limitaient à des émissions de variétés, où dominaient en général l'humour, les échanges badins et les faits-divers, domaines et thèmes ordinairement bien assumés par le basilecte à l'oral, ou alors à des débats plus ou moins « chauds ». On note d'ailleurs que dans le même temps, le bureau « Animation » des mêmes stations RFO a réalisé une série de sketches humoristiques, tournés avec des comédiens créolophones, et présentés juste avant ou après les tranches d'information. Ces émissions sont programmées d'abord dans le pays d'origine, mais après un trimestre, elles sont diffusées dans les deux autres départements de la zone américaine. Cette rotation fournit l'occasion au téléspectateur martiniquais de voir et d'entendre les créoles guadeloupéen et guyanais dans des situations théâtrales drôles, et de mesurer ainsi les limites réelles de l'intercompréhension entre ces trois langues. Les mutations de programme de la chaîne de télévision dominante dans ces pays mériteraient évidemment une analyse plus

détaillée du point de vue sociolinguistique, analyse qui ne sera évidemment pas menée aujourd'hui, mais dont les premiers linéaments me semblent éclairants dans ma réflexion sur l'écrit. Il était en effet jusqu'alors largement admis que tous les sujets posant une forme d'immédiateté, tous les dialogues jugés familiers, tous les thèmes humoristiques ou badins « passaient » aisément en créole au petit écran. En revanche, il était jugé difficile et risqué d'user du créole dans des discours qui demandent réflexion, conceptualisation, abstraction, et toute une rhétorique de l'argumentation formelle. Or le traitement de l'actualité étrangère, des affaires économiques, des sujets techniques et savants, et d'une manière générale des sujets « sérieux et abstraits », exige ce passage par l'écrit, domaine où l'on sait que le créole manque de tradition, et la formation à l'écrit des journalistes demeure par conséquent lacunaire. La standardisation du créole, au moins à la station RFO de Fort-de-France, est par conséquent à l'ordre du jour, et l'usage écrit dans ce processus devrait faire l'objet de prochaines études.

Le deuxième élément de la conjoncture qui nous ramène à l'écrit savant concerne l'école. Après avoir longuement écarté toute idée de reconnaître quelque légitimité institutionnelle au créole, voici maintenant que le Gouvernement français inaugure, en ce début de siècle, une toute nouvelle politique d'enseignement des langues régionales. Ce qui la caractérise c'est sa dimension radicale et spectaculaire : avant d'évaluer précisément les besoins des petits apprenants, avant de réfléchir aux particularités de l'école primaire en milieu bilingue, avant de concevoir progressions et programmes en relation avec des cursus de formation des maîtres, avant même de consulter les syndicats et les associations de parents d'élèves, voici qu'un Ministre décide de commencer par le « haut » et de créer un Capes de langue et culture créoles. Augurant de l'arrivée inéluctable du créole dans les collèges et les lycées de la France créole, les groupes de recherche patentés, les états-majors syndicaux, les instituts de formation de maîtres et les associations militantes sont donc sollicités pour inventorier leurs fonds documentaires, réviser leur méthodologie didactique, fourbir leur équipement. Dans chaque département, on enregistre un modeste éventail d'expériences pédagogiques « sauvages » qui concernent tant le secteur élémentaire que les collèges et les lycées : en Martinique par exemple, on relève quatre collèges et un lycée comportant une option facultative de langue et culture créoles et il existe, depuis juin 2000, à titre expérimental, une épreuve facultative LCR au Baccalauréat. Tout cela est conduit évidemment sans instructions officielles détaillées, sans ouvrages normatifs, sans programme clair, l'essentiel des « textes » étant généralisé dans le meilleur des cas à partir du corpus puisé dans les Académies métropolitaines où existent des langues régionales. On peut d'ores et déjà considérer que cette intrusion à l'école d'une langue minorée entraînera quasi mécaniquement des réactions « en chaîne ». Si la création d'une discipline scolaire intitulée « Langue et culture créoles » semble de prime abord une mesure juste à l'échelle de la France (puisque c'est une réparation contre l'oubli des DOM du domaine d'application de la Loi Deixonne), cela implique aussi des changements en chaîne qui n'ont manifestement pas été évalués par les responsables politiques. Changement dans la distribution des fonctions des deux langues dans et hors de la sphère pédagogique, apparition de nouvelles attitudes communicatives dans les médias et les administrations, construction de dispositifs pédagogiques, entrechoquement de pratiques sociolinguistiques inédites, tout cela annonce la recomposition de la vieille diglossie, la renégociation de normes énonciatives ou l'aube d'un nouveau bilinguisme, où les représentations et les valeurs se repositionnent complètement. Après la vogue du créole informatif et explicatif à la télévision, l'irruption du créole grammatical, académique, écrit et scolaire est de nature à provoquer dans la communauté une telle série de transformations qu'elle mérite au moins un début d'étude approfondie.

Même si elle ne se limite pas à cet horizon, c'est dans ce contexte que se situe ma démarche. Dans le présent travail, je me propose de revenir sur l'entour idéologique de l'écriture du créole savant et sur les perspectives de standardisation qui se laissent deviner.

Après une rapide incursion historique dans les entreprises d'écriture religieuse, je m'arrêterai sur l'évaluation négative qui résulte, jusqu'au dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, des tentatives de transcription de pensée « raisonnée » dans une langue de ce type. Cette remontée dans le temps me permettra de mieux cerner la signification de cette « nouvelle » écriture créole grâce à l'éclairage porté sur la personnalité des auteurs contemporains et sur le défi « technique » qu'ils se donnent. Qu'ils soient universitaires, enseignants ou journalistes, ces scripteurs sont en effet toujours des militants, des activistes, liés entre eux par une idéologie et un projet qui n'ont plus grand-chose à voir avec la religion catholique (même si leur prosélytisme rappelle ce temps). Je n'ai pas le projet de me livrer à un examen systématique des textes, réservant cette tâche à une autre intervention. Cependant par une première analyse, j'essaierai d'esquisser l'identification de l'intention glottopolitique sous-jacente. Ces discours constituent un corpus cohérent : ils se déploient dans un espace-temps thématique relativement circonscrit, et font l'objet d'une glose relativement homogène de la part d'un groupe restreint de lecteurs privilégiés. C'est le parler (et la pensée) d'une fraction de la population aisément identifiée (on parle parfois à son sujet d'élite, de petite bourgeoisie éclairée, de groupuscule ou de secte), qui se définit ou se reconnaît autour du mot d'ordre de créolité, et qui avoue en certains lieux sa volonté de jouer un rôle d'avant-garde culturelle et identitaire. Écrire ce créole-là c'est poser un acte d'identité et régler une question technique, l'aménagement linguistique. Travail d'étape dans un chantier de plus grande envergure, cette communication cherche à affiner la caractérisation d'un discours glottopolitique et à évaluer les chances de réussite du modèle dit de déviance maximale dans l'entreprise d'élaboration d'une nouvelle norme sociolinguistique à la Martinique.

## 1. Évangélisation et abolition : premières motivations.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les premiers à écrire le créole dans une perspective d'inculturation fonctionnelle sont les Jésuites. Et le premier texte écrit long de notre histoire est « La passion selon Saint Jean en langage nègre », extrait évangélique vraisemblablement utilisé lors des messes et des chemins de croix du Vendredi Saint, moments forts du calendrier antillais jusqu'à aujourd'hui (Hazaël-Massieux 1996 et Prudent 1998). La triple motivation de ces clercs est connue : réussir une évangélisation profonde, démontrer que la parole de Dieu passe par toutes les langues, y compris les plus humbles, et laisser des traces pour leurs successeurs. Nous n'en sommes qu'à des transpositions de récits et de prières et il est sûr que le point de vue des Jésuites ne recueille guère l'assentiment des autorités. Un siècle plus tard, pour renouveler l'instruction servile qui passait par le jeu de questions - réponses se déroulant dans un cahotant « par cœur » français, l'abbé Jean Claude Goux publie à Paris un *Catéchisme en langue créole précédé d'un essai de grammaire sur l'idiome usité dans les colonies françaises*. Il s'agit de la traduction en créole martiniquais du catéchisme colonial ordinaire, habilement présentée grâce à l'adjonction d'une grammaire, de remarques concernant l'usage social de la langue, et d'une série de conseils didactiques et pragmatiques pour réussir le dialogue avec les esclaves. Mais les élites blanches locales (pas plus que « la classe de couleur ») n'en voudront pas. Pas plus que ses confrères, prêtres métropolitains qui continuent l'enseignement traditionnel. Pourtant en ce milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, nous sommes à une étape cruciale de l'évolution de la langue et de la société. En 1842, Victor Schoelcher recueille et transcrit des proverbes créoles afin de montrer que les nègres « ont de l'esprit ». Dans un premier temps l'abolitionniste, athée, anticlérical et franc-maçon, énonce une partie du problème de communication linguistique :

« *Quel est le moyen employé pour instruire religieusement les nègres ? C'est de leur apprendre le catéchisme. Or voici quelques phrases de ce catéchisme « fait exprès à l'usage des paroisses françaises et approuvé par la sacrée propagande ».*

‘- *Qu’est ce que Dieu ? – Dieu est un esprit éternel, infini, tout puissant, créateur du ciel et de la terre et le souverain Seigneur de toutes choses. - Pourquoi dites-vous que Dieu est un esprit ? – Je dis que Dieu est un esprit parce qu’il n’a ni corps, ni figure, ni couleur, et qu’il ne peut être aperçu ni touché par les sens. - Combien y a-t-il de personnes en Dieu ? –Trois. – Ces trois personnes sont-elles trois dieux ? – Non ces trois personnes distinctes ne font qu’un seul Dieu qu’on appelle la Sainte Trinité. (...)*’

*Tel est ce que l’on enseigne aux nègres, aux esclaves et à leurs enfants ! À de pauvres gens qui n’ont jamais usé de leurs facultés réfléchies ! J’ai vu sur les habitations des filles blanches se donner la peine de mettre tous ces mots dans la mémoire des marmailles assemblées autour d’elles, et quelques-uns d’eux les répéter assez couramment. Ces enfants noirs font ce que pour mon compte je me déclare incapable de faire, ils apprennent par cœur sept ou huit pages d’une langue qu’ils ne comprennent pas, car il ne faut point l’oublier, les nègres et surtout les négrillons n’entendent pas le français, ils ne parlent que créole. Ils n’y trouvent qu’une lettre morte, pour eux privée de tout sens, et confondant parfois une réponse avec l’autre, ils répliquent lorsqu’on leur demande par exemple combien il y a de personnes en Dieu ? – Trois : la foi, l’espérance et la charité. » (Schœlcher, 1842 : 321).*

Je dis que Schœlcher n’apprécie qu’une partie du problème. Car si la notation de l’absurdité d’un échange pédagogique dans une langue non connue de l’apprenant est pertinente, deux considérations concomitantes semblent nécessaires. Il faut noter, premièrement, que le genre d’interaction l’impose : de tout temps, bien des francophones de France ont appris le catéchisme en le comprenant aussi mal que les esclaves et ils n’avaient d’autre choix que de l’apprendre par cœur, ce qui entraînait des confusions comparables à celle qui est signalée plus haut. D’autre part, on sait que les langues de culte fonctionnent « naturellement » dans le mystérieux, le cryptique, l’ambigu, l’inintelligible. On rappellera à cet égard que l’essentiel de la religion, en France à l’époque, se dit et s’écrit ... en latin ! Enfin, l’abolitionniste oublie un élément épilinguistique fondamental qui fait souvent défaut aux créolistes les plus généreux, c’est le réel et profond désir des créolophones, surtout lorsqu’ils appartiennent aux classes les plus humbles de la société, d’apprendre la langue supérieure ! Personne n’a jamais pris le temps de mesurer l’énorme envie des esclaves de parler français, ni le bénéfique objectif que les plus lettrés d’entre eux tiraient de cette compétence. Quoi qu’il en soit, l’abbé Goux, tout en procédant d’un horizon philosophique complètement étranger à celui de Schœlcher, conduit une analyse parallèle, et rédige un catéchisme en créole, rejoignant par-là même une certaine tendance « progressiste » de son temps, puisque l’on enregistre des entreprises comparables en Haïti et dans l’Océan Indien.

« *D. çaça ié Bon-Dié ?*

*R. Bon-Dié, c’est ion l’esprit éternel, infini, tout-puissant, créateur du ciel et de la terre et le Souverain seigneur de toutes choses.*

*D. Pourquoi vous dit moin : Bon-Dié, li esprit ?*

*R. Mon dit : Bon-Dié li esprit, pass li pas tini corps, li pas tini fugur, li pas tini couleur, et zié nous, z’oreilles nous et la main nous pas save appercevoir li. (1)*

*D. Pourquoi vous dit Bon-Dié li éternel ?*

*R. C’est pass li pas tini aucun commencement et li pas qué tini aucun fin.*

*D. Pourquoi vous dit : Bon-Dié li infini ?*

*R. C’est pass Bon-Dié tini toutes sortes perfections et perfection li pas tini aucun limite (2).*

*Bon-Dié, li comme vent ; vent tout partout et même pas save voir lèr li qu’a touché nous, et li qu’a bouleversé la mer.*

*Ion mounn peut pas dir tout ça Bon-Dié ié : Bon-Dié , li grand tropp pour nous connaitt li bien comm li ié. » (Goux, 1842 : 49-50).*

Le passage est porteur d’instructions précieuses, si l’on accepte bien sûr de dépasser la traduction au plus près du texte original français. On découvre alors les difficultés ressenties

devant certains tours : induire l'immatérialité de Dieu était une chose ; appuyer l'idée par la comparaison avec le vent semble plus efficace pour une mentalité créole. On tente donc de prévenir les pertes d'information ou l'effet de dépaysement lectal en pourvoyant divers conseils pédagogiques dans le corps de l'ouvrage, et en multipliant les notes en bas de page censées faciliter la recomposition du message dans l'univers ordinaire du lecteur. Nous voici au cœur de notre problématique : écrire pour faciliter le travail des prochains catéchumènes, et pour être en harmonie avec la langue des esclaves, certes ! mais écrire un texte cible qui n'est jamais l'équivalent sociolinguistique du texte source. Car il y a là des choses savantes, abstraites, compliquées, dont on pense en réalité qu'elles sont indicibles ou tout au moins incompréhensibles dans ce langage-là, dans ce parler servile. La traduction mot à mot semble possible mais vouée à ressembler à une suite de propos insolites plus qu'à un texte cohérent relevant d'une langue autonome. Il y a là, postulée implicitement, une forme d'incapacité substantielle à dire le spirituel en créole, et donc une justification des allégories, comparaisons, métaphores et autres tropes de la compensation pour une langue pauvre.

Pour conclure ce bref rappel historique, on rappellera la démarche de l'ordonnateur colonial François Achille Marbot qui donne en 1844 ses *Veillées coloniales*, qui deviendront plus tard *Les bambous Fables de La Fontaine travesties en patois créole par un vieux commandeur*, « best-seller » de littérature créole (rééditées six fois jusqu'à aujourd'hui), et modèle pour des fabulistes haïtiens, guadeloupéen et seychellois qui suivront. Cette littérature écrite est destinée aux lettrés c'est-à-dire aux Békés, « Blancs créoles » qui en feront d'ailleurs le fleuron du patrimoine littéraire local. Pas de traduction française en regard, mais il s'agit des *Fables* de La Fontaine qui constituent le texte poétique le plus universellement enseigné et connu à l'époque. Les commentateurs békés des années suivantes ne cesseront de louer le génie de Marbot qui a su rendre avec les « mots de la tribu » la complexité de l'univers du grand fabuliste. Enfin, à la veille de l'Abolition de l'esclavage, la communication politique écrite renoue avec la tradition des *Proclamations* et des *Affiches* créoles de la période révolutionnaire à Saint-Domingue. Cette fois il est clair qu'on veut développer des raisonnements parfois nuancés que l'on destine aux masses, et que ce qui est rédigé est destiné à être lu à haute voix par des personnes alphabétisées. Ces textes créoles sont généralement accompagnés de versions françaises comme dans le cas de la *Proclamation Husson* (Prudent 1988 & 1993). Comme tout cela est montré ailleurs, je ne reviendrai pas sur le caractère organisé de ce corpus à la fois religieux, littéraire et politique. Mis ensemble, ces écrits font système. La leçon de catéchisme passe d'un auteur à l'autre en changeant d'orientation : des habitudes graphiques s'acquièrent, des modes de lecture aussi, une certaine intertextualité s'établit. Un embryon d'orthographe apparaît. Une forme de rhétorique naît. De cela, rapporté à la période actuelle, je retiens que, en dépit des réelles difficultés de circulation qu'il a rencontrées, l'écrit répondait à une saisie primitive de nécessité communicative avérée, et qu'il s'est donc inscrit dans ce contexte « en douceur » : pas de débat passionné sur la norme, pas de discussion sur la graphie, la syntaxe ou le style. Mieux, les interrogations sur la capacité à prendre en charge certains champs de l'expression sont liées aux productions elles-mêmes, et l'on tire de la lecture du corpus l'impression que les scripteurs d'alors ont laissé le soin à l'histoire de régler le sort de la langue savante. Un passage mordant de la presse anticléricale nous fournit une superbe illustration de cette ébauche d'intertextualité :

« Avant mon conté conte la pachion, y faut mon faire zautres save qui tini trois bonguiés : Bonguié papa qui capitaine, Bonguié garçon, yaux crié mouchié Jésis-Christ ; Bonguié St. Esprit qui yon gros Pigeon tout blanc & que tous les trois faire ani yon bonguié tout sel. Dipis maman moin faire moin, moin pas voir encore yon famille qui drole coume cilà là. Papa, garçon, pigeon, yaux toutes viés yonne comme l'autre. N'a pas toute encore, Papa vlé voyé garçon-li lasous laterre pour baille moune l'instruction ; qui ça même li imaginé dans tête-li ? Z'autres qu'allé voir, Li voyé St Esprit charrié

*corps Jésus-Christ et fourré li dans vente la Ste Vierge Marie. » (Abrégé de la Passion de Jésus Christ raconté en nègre, Extraits de Papiers Victor Schœlcher relatifs à l'esclavage aux colonies et aux victimes du coup d'état), B.N. [ms.n.a.fr. 22135 (II) ]*

Avant que je vous raconte l'épisode de la Passion, il faut que je vous explique qu'il y a trois dieux : Dieu le Père qui est le vrai chef, Dieu le Fils, qu'on appelle Jésus-Christ, Dieu le Saint Esprit qui est une grande colombe blanche. Et ces trois-là ne constituent qu'un seul et unique Dieu. Depuis que je suis sur terre, je n'ai jamais vu famille aussi drôle : le Père, le Fils et la Colombe, chacun aussi âgé que l'autre. Et ce n'est pas tout ; le Père a envoyé le Fils sur terre pour porter un message. Qu'avait-il donc en tête ? Vous ne tarderez pas à le voir. Il a envoyé le Saint Esprit pour transporter le corps de Jésus et le mettre dans le ventre de la sainte Vierge Marie, (traduction LFP).

La fin du XIXe siècle voit se cristalliser une pratique d'érudits dont l'objectif est d'étudier les parlers coloniaux et de collectionner les échantillons textuels disponibles ; l'intérêt pour l'objet se précisant, ce qui n'était que curiosité pour des parlers indigènes devient discipline universitaire et prend le nom de créolistique. Amateurs ou patentés, les créolistes ne parviennent pas à lever l'hypothèque du « petit nègre » et de la « langue primitive ». Conçus avec le péché originel de leur bâtardise, les créoles sont invariablement décrits comme des idiomes incapables de dire l'abstrait. Dans la littérature savante qui émane de cette période, deux paragraphes célèbres, l'un traitant du mauricien, l'autre portant sur l'ensemble du domaine, illustrent ce point :

*« De la Barbarie où les négriers les allaient prendre, brusquement placés par l'esclavage en présence du monde d'idées nouvelles pour eux que portait en elle la langue française, nos noirs se bouchèrent résolument les yeux et les oreilles, et, en dehors du cercle étroit de la vie matérielle, ils voulurent tout ignorer, se sentant incapables de rien comprendre. L'abstraction surtout les trouva invinciblement rebelles, à ce point que le verbe abstrait par excellence, le verbe essentiel être n'existe pas en créole, où il est impossible de dire : Dieu est. Descartes fut heureux d'avoir une autre langue à son service. » (Baissac, 1880 : 8).*

Quelques décennies plus tard, en 1946, dans une thèse de doctorat soutenue à la Sorbonne qui va devenir la première référence universitaire native en linguistique martiniquaise, Madame Elodie Jourdain revient sur la question :

*« Langue enfantine, dit-on souvent, sans doute, par sa simplicité, mais aussi langue crue de marins ou de soldats, langue railleuse que ne retient aucune politesse, mais que la tendresse ou la simple amabilité émaille de mots caressants, langue concise et qui suffit, comme on l'a dit, à l'échange des idées simples, le créole peut-il être envisagé comme support possible d'une littérature ?*

*Le mot peut faire sourire, car si l'on mettait bout à bout tous les essais, contes, chansons, qui ont été écrits dans tous les créoles, on constaterait que cela constitue un bien mince bagage, et nous ne parlons que de quantité. » (Jourdain, 1956 : 230).*

Remplissant néanmoins le programme qu'elle s'est donné, Elodie Jourdain passe en revue les manifestations de littérature orale (contes, devinettes, cantiques de Noël, vidés de Carnaval), puis elle s'attache aux premiers témoignages écrits (Duvivier de la Mahautière, Marbot, Baudot, Saint Quentin, Lafcadio Hearn), avant de signaler l'intérêt des textes plus contemporains de Gilbert de Chambertrand et de Gilbert Gratiant. Abordant la question de l'équipement scriptural savant qui nous arrête aujourd'hui elle conclut :

*« Malgré les qualités que nous lui reconnaissons et croyons sentir autant que quiconque, nous n'oserions pas répondre par l'affirmative. Les raisons de notre scepticisme sont de deux sortes. La première inhérente au langage lui-même, privé complètement ou presque, de termes abstraits et en particulier d'adjectifs, héritage probablement africain ; la deuxième appartenant à la géographie : c'est que chaque créole est bien isolé dans son île, comme aux Mascareignes et aux Antilles, soit encadré,*

*comme en Guyane, par des langues étrangères qui font barrière ; par conséquent les écrivains qui se cantonneraient dans une production destinée particulièrement à une colonie devraient, par avance, se contenter d'une audience bien restreinte ; or, quand on se pique de littérature, on recherche évidemment la plus large audience possible. » (Jourdain, 1956 : 238).*

Cette attitude, qui consiste à penser que certains domaines ne sauraient s'énoncer, que certaines notions ne sont pas concevables en créole, transparait enfin dans le fameux entretien qu'Aimé Césaire accorde en 1978 à Jacqueline Leiner pour la réédition de la Revue *Tropiques*, lorsqu'il déclare :

*« Ce que nous avons à dire, je ne sais même pas si c'est formulable en créole, du moins en l'état actuel de la langue... J'ai parlé du retard culturel martiniquais. Précisément, un aspect de ce retard culturel, c'est le niveau de la langue, de la créolité, si vous voulez, qui est extrêmement bas, qui est resté –et c'était encore plus vrai en ce temps là- au stade de l'immédiateté, incapable de s'élever, d'exprimer des idées abstraites ? C'est pourquoi je me demande si une telle œuvre était concevable en créole. » (Césaire, 1978, XI).*

Césaire, en accord avec la majeure partie des Antillais lettrés de sa génération, et au bout d'un processus que je crois avoir longuement éclairé, pense qu'une langue standard doit pouvoir exprimer les nuances les plus subtiles de la pensée, et que s'agissant des créoles, un ensemble de règles doit être promulgué d'abord pour assurer une communication intellectuelle écrite de qualité. En Martinique, les sujets sérieux seront naturellement traités en français, et la tâche de les dire en créole, de rattraper ce « retard culturel martiniquais », semble tout simplement colossale.

## **2. Impatiences et expériences de la génération Créolité.**

C'est principalement en réaction à ces deux siècles d'écriture, à la fois hardie et timide, osant l'épreuve de la prière, de la fable et de la proclamation tout en baignant dans le doute quant à l'abstraction et à l'argumentation, qu'on assiste à partir des années 1970, à une entreprise de révolution dans les idées et dans les pratiques. Une génération de jeunes gens en colère décide de lier le combat linguistique à la revendication politique, et l'on voit surgir une littérature engagée, chargée de renverser l'ancien ordre diglossique. Ce combat pour un écrit authentique s'articule autour de trois considérants.

L'intervention d'une analyse politique, que l'on qualifiera sommairement de nationaliste, où la langue devient un élément définitoire fondamental de la culture, du peuple et en définitive de la nation. Le créole étant la langue populaire dominée, le français devient de fait la langue coloniale dominante, et la diglossie, quand le mot est connu, est un modèle de colonisation linguistique, le résumé d'une « lutte des langues ». Les citations politiques sous-jacentes proviennent de la pensée de Mao Tsé Toung ou des petits livres de Joseph Staline sur le marxisme, la question nationale et les problèmes de linguistique. Et la référence savante le plus souvent évoquée est le livre de Louis Jean Calvet paru en 1974 chez Payot, *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*.

Un nouveau regard est porté sur les autres territoires créoles en forme de construction d'un arrière-pays plus étendu, plus peuplé, plus fort. À cet égard, l'idéologie de la Négritude prônée par Aimé Césaire, qui accordait une place prépondérante aux valeurs ethniques et au continent africain, sera remplacée chez nos écrivains militants par le thème de la Créolité, reposant sur un discours à visée métissée et à géographie discontinue, intégrant dans un premier temps Haïti, Sainte Lucie et la Dominique, puis la Guyane, puis plus tard encore les Iles de l'Océan Indien. Sans que le mot ne soit prononcé avant 1981, la construction de l'archipel créole, Bannzil Kréyol, est en germe. Avec l'idée essentielle que l'on peut trouver

dans l'île voisine ou cousine ce qui manque chez soi : des textes, des mots, une histoire, une attitude face à la langue et à la société dominantes.

Un nouveau recours à la science est pratiqué. Beaucoup des acteurs de cette affaire sont des étudiants ou des enseignants. Même s'ils ont rarement suivi eux-mêmes un cursus complet de linguistique à l'université, ils sont très attentifs au discours de cette nouvelle discipline qui postule l'égalité théorique de tous les idiomes du monde, qui rappelle que la grammaire ne se résume pas nécessairement au livre contraignant comportant des exemples de belles lettres, et qui insiste sur la capacité des langues à tradition orale à supporter une standardisation écrite. Les discours de l'Unesco sur la nécessité d'alphabétiser les populations du Tiers Monde en langue première et les premières préconisations de centration sur la culture d'origine des apprenants viennent s'ajouter à l'ensemble comme un miel délicieux. Cela dit l'argumentation scientifique qui sous-tend la démarche relève d'un structuralisme primaire, dépouillé, au binarisme parfois caricatural, et il faut bien dire que les aspects psychologiques, anthropologiques et sociologiques du passage à l'écrit sont très simplifiés, lorsqu'ils ne sont pas ignorés.

Avant de se coordonner autour du Gerec (Groupe de Recherches à vocation universitaire) et d'emprunter les avenues du succès ouvertes par l'*Eloge de la créolité*, les premiers frémissements créolographiques martiniquais s'accordent sur ce qui se passe ailleurs, dans trois foyers distincts. En Haïti, depuis les années 1940, un important débat sur la graphie est en cours, et à la recherche d'une standardisation destinée à la traduction de la *Bible*, divers groupes religieux publient une presse qui reçoit un accueil encourageant, notamment *Boukan* et *Bon nouvèl* à l'intérieur des frontières, plus tard *Sèl journal ayisyin alétranjé* pour l'importante diaspora vivant aux Etats-unis, (Dejean, 1980). Les autorités politiques qui se succèdent abordent régulièrement la question de l'école et de l'alphabétisation ; elles facilitent le travail de chercheurs américains et français sur ces points, et elles en arriveront même à faire du créole une langue officielle, inscrite dans la Constitution, et à arrêter une orthographe aménagée par un Institut Pédagogique National. En réalité cependant, aucune décision glottopolitique opératoire d'envergure n'est prise et c'est globalement un discours ambigu qui est tenu et une politique pusillanime qui est menée sur la standardisation. L'histoire nous laisse juste la trace d'un Colloque sur ce thème, convoqué à Port au Prince en 1975.

En Guadeloupe, on entend beaucoup parler de Gérard Lauriette, enseignant en rupture de ban avec l'éducation nationale, qui, diagnostiquant les causes de l'échec scolaire dans le mépris des autorités pour la langue première des enfants, fonde dans la commune de Capesterre-belle-eau une école radicalement remise sur ses pieds (Lauriette, 1972). Non loin de là, un jeune professeur de mathématiques, poète à ses heures, est en train de se faire remarquer pour son approche révolutionnaire de la langue. Après avoir vécu la fièvre de mai 1968 sur les campus français, Hector Pouillet est en effet revenu au pays avec de superbes poésies créoles et quelques bonnes trouvailles pédagogiques. Il distribue gratuitement une modeste revue ronéotée qui a pour titre, en forme de slogan, un proverbe bien connu : *Sa ki ni MUCHACH an solèye, ka véyé lapli*, (si tu as de la farine qui sèche au soleil, surveille la pluie, en gros « il faut veiller au grain »), et qui comporte comme sous titre explicatif *Bulletin de la créolité*. Auteur du poème bien connu « Toua toua toupato », il est le premier porte-parole de la jeune génération qui tente d'effectuer la liaison entre production culturelle de qualité et argumentation politique. Dans le numéro 3 de *Muchach*, il annonce la prochaine tenue du Colloque en Haïti sur la graphie et la préparation d'un *Dictionnaire du créole guadeloupéen*. Enfin, une autre figure guadeloupéenne marque profondément la période, c'est Dany Bebel Gisler qui, après avoir soutenu sa thèse de doctorat en sociologie, quitte délibérément le terrain académique pour tenter à sa manière d'intervenir directement dans le champ social et l'éducation des enfants en difficulté. En 1975 elle publie avec Laennec Hurbon *Cultures et pouvoir dans la Caraïbe*, avec en sous-titre *Langue créole, vaudou, sectes*

*religieuses en Guadeloupe et en Haïti*. C'est la première fois qu'un ouvrage de « sciences humaines » traite de sujets savants en créole antillais. L'expérience est peu banale puisque le livre présente des chapitres rédigés tantôt en haïtien tantôt en guadeloupéen dans des développements rassemblés dans une première partie, et, dans une seconde partie, les auteurs reprennent les mêmes idées en français. Une autre publication, d'apparence modeste, mais encore plus connue dans les communautés étudiantes, consacrera la réputation interventionniste de Dani Bebel Gisler. C'est un opuscule de quelques pages rassemblant ses principes orthographiques *Kek prinsip pou ekri kréyôl*. En 1976 enfin, la sociologue publie à L'Harmattan sa thèse de doctorat, *Le créole force jugulée*. Ces publications sont déterminantes. D'abord elles comportent de l'écrit créole qui relève d'une graphie nouvelle s'opposant aux pratiques antérieures. L'orthographe étymologisante est dénoncée comme un facteur aliénant et un système « phonétisant » est recherché. Ensuite l'argumentation contre la faiblesse argumentative de la langue vernaculaire est vigoureuse et le parti pris de tout dire, y compris la science, en créole est défendu de manière systématique.

Le troisième foyer déterminant que je retiens est celui de la migration antillaise en France. Durant cette période, les étudiants antillais partis faire leurs études en France sont de plus en plus nombreux. Entre autres regroupements, on enregistre l'activité syndicale de l'Association Générale des Etudiants Guadeloupéens (AGEG) et de l'Association Générale des Etudiants Martiniquais (AGEM). Les réunions de cette intelligentsia en herbe dans les résidences universitaires sont fébriles. On discute du poids de l'esclavage, de révolution et d'indépendance nationale, de libération des masses laborieuses surexploitées. Marque fondamentale de l'identité, le créole devient peu à peu un objet central de réflexion : d'abord il est de plus en plus exigé qu'il soit utilisé de manière exclusive lors des dites réunions ; ensuite il est défini comme le signe le plus manifeste de la culture nationale. Les petits-bourgeois sont priés d'oublier leur français aliénant et de même que le tambour connaîtra un immense regain sur les campus européens, la pratique d'une langue éloignée autant que possible des usages acrolectaux est valorisée. Dans ces milieux, on entend parler d'un poète et dramaturge guadeloupéen, Sonny Rupaire, dont le livre *...cette igname brisée qu'est ma terre natale ou gran parade, ti cou baton*, distribué par l'Association Générale des Etudiants Guadeloupéens, et qui comporte des textes référant aux événements violents de Basse-Terre en 1967, fait image de brûlot emblématique.

L'époque voulant qu'on adopte des pseudonymes référant à l'histoire héroïque des nègres marrons, voici qu'apparaît Monchoachi. Jeune Martiniquais vivant dans « l'émigration » antillaise à Paris, il fonde avec quelques camarades la LUA (Ligue d'Union Antillaise), mouvement qui dépasse le cadre étudiant et qui publie les périodiques *Djok* et *Jingha*, feuilles militantes chargées d'informer et d'organiser cette population antillaise déplacée selon des principes nouveaux. La priorité de la LUA est de combattre la mentalité conservatrice attribuée aux colonisés depuis Fanon. Dans ce dessein, la Ligue publie *Chimin libété. Histoire des Antilles* (1978), petit ouvrage d'histoire présentant les événements selon un point de vue révolutionnaire : plus grande place faite aux Amérindiens, développements importants sur l'Afrique et les cultures des populations serviles, héroïsme des marrons. Outre son contenu, la particularité formelle de cette littérature de conscientisation réside évidemment dans la valorisation affichée du créole. Cependant après l'étude attentive du corps de l'ouvrage, le créoliste risque d'être déçu : la moisson créole est bien maigre. Si le titre, les slogans, les phrases fortes et quelques lambeaux de paragraphes apparaissent en créole, le reste de l'ouvrage est écrit en français, et une fois de plus tout ce qui relève du cognitif, de l'argumentation et du raisonnement se développe très traditionnellement dans la langue du colonisateur. En revanche la qualité plastique de la poésie créole de Monchoachi est remarquée : il donne en 1976 *Dissidans'*, qui sera suivi d'autres recueils *Konpè Lawouzé*, *Bel bel zobel*, *Nostrom* et *Manteg*. Même si ses œuvres conservent une distribution quasi

confidentielle et ne sont appréciées que des spécialistes, Monchoachi est reconnu comme un poète doué, et revenu plus tard au pays, il poursuivra son parcours en s'investissant dans l'animation culturelle. Une fois de plus le modèle diglossique semble accorder au créole le texte poétique et réserver au français les propos explicatifs et les commentaires, même si dans les préfaces des œuvres militantes on ne comprend pas toujours la rigueur du raisonnement :

*« Dans notre pays, seul le créole est une langue populaire. C'est la langue du peuple; créée par le peuple au cours de plusieurs siècles de luttes et de sacrifices. La langue française, par contre symbolise l'oppression. (...) »*

*Par conséquent si l'on veut réaliser une œuvre littéraire et artistique qui soit nationale et populaire, on ne peut le faire que dans la seule langue qui est elle-même nationale et populaire : le créole. Cela doit être clair pour tous. (...) »*

*On peut estimer qu'aujourd'hui les conditions mûrissent avec rapidité pour opérer ce BOND de la langue parlée à la langue écrite. La condition la plus fondamentale, c'est le caractère général de la lutte en cours (qui est une lutte de libération nationale) et son développement impétueux ; une autre condition, c'est le ralliement de fractions importantes d'intellectuels au camp du peuple. Mais si malgré tous nos efforts il devait en être ainsi, parions que le jour où des « docteurs ès créole » trôneront dans des universités antillaises, le peuple aura gardé suffisamment d'humour pour secouer le pays d'un immense éclat de rire. » (Monchoachi, 1977, p. 12).*

Qu'on le veuille ou non, au milieu des années 1970, la communauté antillaise a décidé de faire la démonstration que le créole pouvait s'écrire, et si la poésie et la presse militantes gagnent un lectorat considéré comme une élite, le discours argumentatif et abstrait résiste encore à la démarche de standardisation. Ces faiblesses écrites de la langue sont plus ou moins principalement rapportées à la perfidie coloniale et confusément à l'absence d'outils. Mais on voit bien dans le discours des scripteurs sourdre une relative méfiance à l'endroit des décideurs d'état autant que des savants et particulièrement des linguistes. Et les voix qui s'élèvent pour la construction de cet équipement seront finalement assez rares. Ainsi donc, lorsqu'en 1976 Jean Bernabé fonde au Centre Universitaire des Antilles Guyane le Groupe d'Etudes et de Recherches de la Créolophonie, la plus emblématique des contributions de la revue *Espace créole* sera un article intitulé « Propositions pour un code orthographique intégré des créoles à base lexicale française ». L'agrégé de grammaire qui s'intéresse à la langue dominée vient d'obtenir le premier poste d'enseignant en linguistique dans l'université naissante de son pays ; il revient d'Haïti où s'est déroulée une rencontre de spécialistes européens et américains sur la question de la graphie, il est sur le point de participer au Premier Colloque International des Etudes Créoles convoqué à Nice quelques semaines plus tard. À la Faculté des Lettres, implantée en Guadeloupe, en plus de ses collègues métropolitains, Jean Bernabé réunit une équipe d'étudiants créolophones (Donald Colat Jolivière, Hector Deglas, Robert Fontes, Dannick Zandronis), désireux d'apporter des matériaux un peu plus consistants à l'entreprise et résolu à changer le paysage écrit. Dorénavant écrire c'est d'abord graphier correctement (Bernabé dit « scientifiquement »), mais c'est aussi mettre en perspective la circulation de nouveaux discours. Le Groupe lance alors trois publications supplémentaires : *Mofwaz* revue de vulgarisation qui reprendra pédagogiquement les thèses de Bernabé sur la graphie, *Textes Etudes et Documents* plus particulièrement consacré à la littérature, et *Kabouya* premier journal expérimental entièrement rédigé en créole.

En déroulant cette chronologie succincte, et en essayant de joindre des éléments épars de l'histoire linguistique et culturelle récente des Antilles, j'ai voulu éclairer l'angle glottopolitique adopté par les principaux scripteurs des années 1970. Il apparaît assez nettement qu'à la ferveur religieuse a succédé la fièvre du grand soir décolonisateur : les références dominantes s'inscrivent désormais dans la pensée marxiste-léniniste caractérisée parfois sur place de « mao nationaliste ». Outre cette orientation politique marquée, il

convient de noter la rencontre des intellectuels martiniquais avec des Guadeloupéens et des Haïtiens, et la tendance au technicisme voire à un certain scientisme qui transparait dans la fabrication de l'orthographe. Cependant si l'attention est portée à ce qui s'écrit dans le domaine poétique, si on annonce des travaux en grammaire et en lexicologie, voire en pédagogie, il faut bien reconnaître que les productions triviales des dessinateurs, des publicitaires et des auteurs compositeurs populaires sont complètement ignorées. J'ai déjà dit ailleurs (Prudent 1989) en quoi cette approche savante de l'écriture créole se donne toutes les chances d'échouer, je ne m'y attarderai donc pas.

### 3. Les avatars récents de la standardisation savante.

De tout ce qui précède, on peut conclure que le mouvement de valorisation créole s'est installé dans un contexte dominé par la mise en cause d'une politique culturelle d'assimilation. Afin de ne plus répéter la leçon d'histoire aliénante « Nos ancêtres les Gaulois ... », afin de faire tomber les masques blancs censés recouvrir les peaux noires, une minorité d'intellectuels du moment a adopté le phare de la langue et de la culture comme « moyens d'éclairer la prise de conscience populaire ». Tout cela baigne dans une formidable triple illusion : que les Martiniquais auraient pour langue maternelle unique le créole, qu'ils désireraient en faire un outil d'analyse et d'intellection, et qu'il suffirait de le mettre sous les yeux des locuteurs pour que le retard scolaire et le niveau de développement soient immédiatement changés. Cette problématique débouche naturellement sur une mise en cause de l'école qui ignorerait la langue maternelle. Mais les enseignants martiniquais restent majoritairement acquis à l'idée que le progrès passe par le français. Les tenants de la nouvelle créolophilie continueront par conséquent leur dénonciation de l'école « glottophage », mais ils investiront finalement assez peu dans la sphère pédagogique. On comprend mieux alors pourquoi la question de l'écrit se pose essentiellement dans la presse. Une analyse systématique du corpus constitué de *Grif an tè*, *Kabouya*, *Kourilèt*, *Antiya Kréyol* a été entamée. Elle mérite encore bien des approfondissements, surtout si on pratique une méthode comparative qui étudierait l'impact et la lisibilité des périodiques humoristiques comme *Colik blag bô kay*, *M.G.G.*, ou *Fouyaya*. Les remarques de Prudent (1993) et de Marie-Christine Hazaël-Massieux (1994) suffisent déjà largement à problématiser la trajectoire prise par les aménageurs d'alors. Par exemple l'expérience *Kourilèt*, traduction du *Courrier de l'Unesco* par une équipe réunie par le Gerec (1987) est édifiante : durant des mois des étudiants et des professeurs se réunirent pour tenter, dans divers créoles de la Caraïbe, la traduction intégrale d'un numéro de la publication de l'Unesco dirigée alors par Edouard Glissant. Une simple lecture d'un extrait de l'éditorial suffit à mesurer l'ampleur de la tâche :

*Texte de l'édition française :*

« L'homme a toujours vécu dangereusement depuis que notre plus lointain ancêtre, un hominidé qui vivait sans doute sur le continent africain, posa les premiers jalons de l'humanité et découvrit qu'une pierre pouvait, dans la main, devenir un outil aussi bien qu'une arme. »

*Version créole :*

« Pli pli woukoul(1) gangan(2) nou (an ominidé, mèyè sé asou boultè(3) afritjen an i té ka viv), dépi tan-an i mété poumyé fondas mounté(4) atè èk i rivé konpwann an woch té pé sèvi anba lanmen-y oben kon an zouti oben kon kon an zanm, dépi tan-tala, lémon(5) toujou viv an mannyè riskab.

1. lointain – 2. ancêtre – 3. continent – 4. humanité – 5. l'homme. » (Kourilèt p. 3).

A l'époque les responsables du projet établissent à hauts cris un constat de réussite. Jubilant pour le financement obtenu auprès des autorités locales, ils soulignent la reconnaissance gagnée auprès des organismes internationaux et la ferveur suscitée dans les troupes militantes : « Le créole devient la trente cinquième langue de l'Unesco », « Abonnez vous, d'autres numéros suivront », etc. Le résultat aurait pourtant mérité une évaluation attentive. Sans prétendre la conduire ici, on découvre simplement au niveau lexical qu'il n'est pas possible de traduire la phrase française sans introduire plusieurs néologismes créoles, que ces néologismes nécessitent traduction et gloses en de nombreuses notes infrapaginales, que cette traduction est elle-même sujette à discussion. Sur les plans syntaxique et stylistique, la sensation de dépaysement est encore plus forte : ne pouvant suivre l'ordre linéaire de l'original, le traducteur a inversé thème et prédicat, et la phrase française a débouché sur une structure créole alambiquée en diable, avec une réorganisation de plusieurs constituants, une incise inattendue et une chute déroutante. Bref, nous avons affaire à un monstre. Le bon sens populaire ne s'y trompera pas reprenant la vieille étiquette de créole **dragon** appliquée autrefois à *Grif-an-tè* ! Par ailleurs la lecture du texte, surréaliste pour un créolophone de Martinique, devient énigmatique pour un Guyanais, rébus pour un Haïtien et carrément mystique pour un Réunionnais. Bref, la critique que je portais en 1988 à l'expérience n'est pas à changer d'une ligne, nous sommes bel et bien devant un échec : on ne peut pas écrire la science en usant systématiquement de formes incompréhensibles et en multipliant les renvois à des notes ennuyeuses. On ne peut pas ignorer l'attitude de rejet voire de dégoût des lecteurs ordinaires. Personne n'est en mesure de déduire une norme simple et claire de cette expérience, personne ne saura donc s'en servir pour construire une formation honnête et efficace des enseignants. Ce genre d'exercice est à exclure des salles de classes. Aucune mesure d'impact public de ce type d'écrit n'étant posée, le Conseil régional de la Martinique, financeur du projet, ne se préoccupera pas d'en connaître davantage. La rédaction du *Courrier de l'Unesco* estimant que, sans bailleur de fonds, il n'était pas question de poursuivre, et les équipes de traducteurs s'essouffant à une tâche ingrate, l'expérience n'aura aucune suite.

Loin de constituer une primeur, la démarche de *Kourilèt* était un aboutissement. Elle reprenait pas à pas le modèle que Jean Bernabé avait précédemment conçu avec *Kabouya* et qu'il avait expérimenté lors du premier Colloque International Bannzil kréyol. En 1984 en effet un collectif de chercheurs natifs avait eu l'idée d'organiser à la Réunion une rencontre scientifique sur le thème « L'invansyon bann mo épi bann parol pou l'avni bann zil kréol / Créativité lexicale et aménagement terminologique dans les sociétés créolophones ». Chaque contributeur avait pour mission de présenter sa communication dans le créole de son pays, ce qui nous laisse une collection assez unique d'analyses scientifiques rédigées en créoles à base lexicale françaises (Sobatkoz 1985). L'anecdote veut que, arrivé devant la communauté des chercheurs créolophones qui avaient chacun pour soi, longuement souffert pour rédiger un texte savant en créole, Jean Bernabé, arguant de l'importance du travail accompli, présenta son travail ... en français ! Quelques mois plus tard, il envoyait toutefois au Comité de lecture de la Revue *Sobatkoz* son texte final, sous sa version créole. Là encore à défaut d'analyse détaillée, la lecture attentive de la première phrase suffit à établir les problèmes :

« *Nou an dwa machoké<sup>(1)</sup> lanng-lan*

*Epi zafè kréyol pou pyété<sup>(2)</sup> bati<sup>(3)</sup> lékol la, si ou wè ayen pa fèt pou i pé sa \*dékaté<sup>(4)</sup> hod<sup>(5)</sup> larèl<sup>(6)</sup> fwansé-a, fok byen sav sé an balan pli fo i ké pwan asou chimen lanng tÿèpè-a<sup>(7)</sup>.*

*Notes explicatives*

*(les mots précédés d'un \* sont des néologismes)*

1. \*machoké v., formé sur machokè : forgeron ; variante de mansokyè (origine anglaise) \*machokay : travail, élaboration
2. pyété v., former sur pyé : marcher sur, piétiner
3. bati n., désigne un champ, un « abattis », résulte donc d'un défrichage. Devenu rare aux Antilles, courant en Guyane.
4. dékaté v., formé sur dékatman, qui se dit du développement de la foulée d'un coureur. (cf. écartement, grand écart, ...)
5. hod prép. Employée surtout à la Dominique. Marque la provenance : hors de, de
6. larèl n., ligne, raie, sillage.
7. \*tjèpè adj. Formé sur tjèpé, v. qui signifie l'emporter sur, exceller dans ... Voir JJ THOMAS. Cf. Guadeloupe l'expression : an chèpè woch = une énorme pierre (évolution phonétique ou problème de notation de la palatale initiale ?) Cf. l'expression gwo tjap = une personne importante. » (Bernabé, 1985 : 11-16).

Toujours une phrase atypique ! Toujours des mots inconnus du créolophone ordinaire ! Toujours cette nécessité d'annoter lourdement l'énoncé, et dans ces notes de faire primer une justification poétique pan-créole sur l'explication motivée et territorialisée de la création ! Toujours cette volonté de passer en force, de brutaliser les habitudes esthétiques de la communauté en imposant des séquences de lettres, de syllabes et de mots illisibles et imprononçables ! Paraissant dans les *Actes* d'un Colloque où se côtoyaient les créolistes natifs, cet écrit savant avait un caractère explicitement expérimental, et là encore l'évaluation de la réception du message aurait dû s'imposer comme la seule attitude sage. En réalité, le mouvement de standardisation en cours ne se souciait pas vraiment de cela. Une certaine forme d'autoritarisme néologique était à l'œuvre, qui écartait toute hypothèse d'écoute de la réaction sociale ou de débat avec les pairs. L'examen des concepts centraux de Bernabé nous livre la clé de cet activisme aveugle et sourd. La crainte mille fois évoquée de la décréolisation et, à terme, de la mort du créole, avait entraîné la posture dite de « déviance maximale » ; cette dernière avait accouché de l'exigence d'authenticité « fondal-natal » ; et le désir de norme absolue et immédiate s'était tout simplement commué en purisme à l'état brut. Appuyé sur une certitude fondamentaliste de la justesse du combat, convaincu qu'il fallait une norme et que personne ne l'inventerait en dehors du petit groupe qu'il dirigeait, le théoricien était devenu parfaitement incapable d'entendre les résistances des usagers comme autre chose que des effets de l'aliénation ambiante ou alors comme des oppositions idéologiques en provenance des milieux mulâtres ou petit-bourgeois.

Dans les vingt années qui suivent, si elle ne se manifeste plus avec la même insouciance, cette attitude perdure sous mille formes. Un premier corpus n'est pas difficile à établir en Martinique : éditoriaux, quatrièmes de couverture, titres d'essais (Médju M'Kba, 1999), résumé d'analyse (Harpin 1986), pamphlets historico politiques (*Wouj vè nwè, Rouge vert noir, twa koulè ba an drapo*), plaidoyers écologistes, feuilles expérimentales (*Kabouya* n°2), mémoires universitaires (Dobat, 1993). Tous textes qui souffrent du même mal : on postule la capacité du créole à tout dire, et l'on dit tout, en inventant les mots qui manquent, en fabriquant à l'occasion des glossaires néologiques ad hoc (**bwètamo**) et en se moquant comme d'une guigne des migraines du lecteur. Plus tard viendront des étudiants réfléchissant à la manière de dire la météorologie (Restog 1992), les nouvelles à la radio (Dobat 1993) ou la pêche et ses techniques (Harpin 1995). Ce qu'ils révéleront ce n'est pas tant la fonction emblématique ou les chants de victoire paradoxaux accompagnant la démarche mais plutôt le caractère compliqué de la dimension technique. On a montré plus haut que, parti sur la route de la création lexicale et de l'écriture coûte que coûte, le Gerec s'était donné une mission

d'aménageur linguistique, se condamnant à poursuivre son discours sans écouter la réponse sociale. Ce qui est beaucoup plus étrange, c'est que d'une part, le marché de l'écrit créole connaît une réelle vitalité mais dans un tout autre rayon, celui des livres et albums pour enfants, et que d'autre part, les mêmes idéologues qui continuent à vociférer leur détermination et leur compétence à équiper la langue maternelle ont depuis belle lurette tourné casaque dans leur pratique littéraire. Comprenant clairement qu'il n'était pas possible de vendre un livre en créole, Raphaël Confiand entame en effet un cycle de productions romanesques en français créolisé, et à l'instar de Patrick Chamoiseau, il fait la démonstration de la valeur de ce que ce qu'il avait toujours honni. Le mélange des deux langues produit du plaisir à la fois chez le lecteur et chez l'auteur. Nul besoin de revenir sur ce point d'histoire traité ailleurs, mais dont les auteurs et quelques analystes de la littérature martiniquaise feignent d'ignorer l'importance. Alors que la Préfecture et le Conseil Régional réclament (et obtiennent) des créolistes une traduction créole « pur » (fondal-natal) des textes de leurs sites Internet, les dirigeants du Gerek, changeant leur fusil d'épaule, oublient toute vindicte à l'égard des formes linguistiques intermédiaires, et expliquent dans un merveilleux discours pacifiste qu'« on peut faire passer des idées créoles en français ».

Il n'existe pas de théorisation de la pratique romanesque interlectale. Pour s'y retrouver, le lecteur devra donc se contenter du recours à l'*Eloge de la créolité* et aux nombreuses déclarations, souvent fantaisistes, parfois contradictoires, d'un linguiste et de deux romanciers devenus essayistes. On pense notamment à une interview de Confiand comparant le créole à une bicyclette et le français à une Mercedes, alors qu'il devenait nécessaire de justifier l'abandon des positions radicales antérieures. En revanche, les succès enregistrés en littérature macaronique n'ont nullement empêché le renouveau du purisme dogmatique à l'occasion de combats ciblés. Il suffit d'aller au récent *Dictionnaire des néologismes créoles* de Raphaël Confiand (2001), où resurgissent non seulement le zombi de la « déviance maximale », mais la rhétorique de la condamnation en hérésie de tous les libres usagers de la langue. La notoriété littéraire acquise en français n'a absolument pas correspondu à un changement idéologique quant à la norme créole pour les luttes internes. Au contraire, s'ajoutant à la nouvelle respectabilité universitaire acquise dans la discipline Langues et cultures régionales, elle continue à valider la posture de préconisation des néologismes « dragon » et des formes basilectales.

Le parcours des productions savantes que j'ai effectué est incomplet et risquerait de faire poindre une conclusion désespérante sur la standardisation en cours. Pour finir, je tiens donc à présenter le travail martiniquais qui, de tout ce que j'ai eu entre les mains, semble le plus prometteur. C'est en tout cas celui qui a été lu par des étudiants et des enseignants en provoquant un réel intérêt. Il s'agit de la modeste traduction entreprise par Georges Henri Léotin, de textes de Platon. Evidemment on peut poser que cette forme discursive, liée au dialogue, a posé moins de difficultés au traducteur au moment du passage au créole. Néanmoins la version de ces quelques lignes du *Gorgias* me semble heureuse, l'analyse du détail mérite d'être conduite dans un cadre approprié, et si je ne suis pas arrivé à une conclusion complètement négative quant à la capacité du créole à dire quelque chose de savant, c'est sans doute grâce à ce texte. Pas de néologisme « dragon », pas de syntaxe tourne boulée, pas la moindre construction stylistique que j'ignorais avant d'avoir lu ce texte, pas le moindre recours à une note explicative. Georges Henri Léotin essaie d'écrire un créole lisible pour l'honnête homme, et les non militants. Cette posture méritait à ce titre d'être distinguée.

*« Veux-tu savoir quel type d'homme je suis ? Eh bien, je suis quelqu'un qui est content d'être réfuté, quand ce que je dis est faux, quelqu'un qui a aussi plaisir à réfuter quand ce qu'on me dit n'est pas vrai, mais auquel il ne plaît pas moins d'être réfuté que de réfuter. En fait j'estime qu'il y a plus grand avantage à être réfuté, dans la mesure où se débarrasser du pire des maux fait plus de bien qu'en délivrer autrui. Parce qu'à mon*

*sens aucun mal n'est plus grave pour l'homme que de se faire une fausse idée des questions dont nous parlons en ce moment. » (Le Gorgias, traduction M. Canto).*

*« Ou lé sav ki janr moun man yé ? Enben, man sé an moun man renmen yo kontrèdi mwen lè man dan lèrè ; man renmen kontrèdi moun tou, lè yo ka di mwen an bagay ki pa vré. Men otan man renmen kléré lèzôt otan man enmen lèzôt kléré mwen tou.*

*An vérité menm, dapré mwen vo-myé sé wou yo ka « tiré-an-nwè », adan an sans, pis simyé sé wou yo ka djéri pasé sé wou ka djéri lèzôt. Pas silon mwen, rété dan lèrè anlè sé pwoblèm lan nou diskité a ; ayen pa pli grav pou an moun. » (Léotin, 1991).*

#### **4. Bilan d'étape : standardisation créole et violence symbolique.**

La décision ministérielle de faire « du » créole une langue régionale « comme les autres » pose donc crûment la question extrêmement complexe de la standardisation. Or de même que la société martiniquaise dans sa globalité n'est toujours pas prête à accepter la silhouette des mots créoles dans un système graphique commandé par la phonologie, de même elle est peu disposée à adopter une rhétorique savante écrite en vernaculaire selon les procédures de nos « docteurs en langue et culture régionales ». Même en voulant ménager ses collègues du Geric et en référant au curieux syntagme de « langue muette », le linguiste Jacques Coursil le dit d'ailleurs de manière assez définitive :

*« La lexicalité du créole n'est productive que dans ses sémiologies botaniques ustensilitaires et ancillaires, mais elle emprunte toute sa sémantique conceptuelle (vocabulaire des institutions, noms des objets de consommation, informations etc.). En clair, la langue créole est sous assistance lexicale. Elle importe du français son lexique conceptuel et le phonétise. » (Coursil, 1999 : 40).*

Comment bâtir un discours savant dans un tel cadre ? Comment seulement rédiger une dissertation dans une langue « sous assistance lexicale » en maintenant une position de « déviance maximale » ? La tâche qu'assigne, sans bien s'en rendre compte, le législateur aux aménageurs, est tout simplement énorme. Comme dans d'autres sociétés, il faudra concevoir une nouvelle norme lexicale et rhétorique, produire des ouvrages prescriptifs, contrôler le recrutement et la formation des maîtres et proposer dans les médias des modèles acceptables par les créolophones. « Il faudra apprendre à la science à parler créole » ! La question qui surgit ici est moins celle de la nature des choix techniques que celle de l'adhésion et du soutien populaires, et ce point semble dramatiquement absent des plans de nos aménageurs ! Dans une diglossie, le discours savant se formule ordinairement dans l'acrolecte et le seul désir de contrarier cette force de l'habitude, même lorsqu'il émane de linguistes natifs, de journalistes progressistes et d'instituteurs militants ne saurait suffire à invalider cette loi. En fin de parcours, je suis donc contraint d'affirmer mon scepticisme sur la manière de poser les questions, sur la nature des choix effectués et sur les méthodes retenues. Même avec imposition forte, éventuellement relayée par les Ministères concernés, les normes prétendument arrêtées risquent de rester dramatiquement inutilisables par la majorité des acteurs concernés (enseignants et journalistes). À la question posée, la communauté continue à répondre avec l'évidence du bon sens : pourquoi se forcer à lire et à écrire en créole des choses sérieuses, ce que l'on fait mieux en français ? Pourquoi se contraindre à produire en créole alors qu'il est plus facile, plus rentable, plus efficace de dire sa pensée abstraite en français ? Y aurait-il là un surplus d'identité ? Mais la preuve de l'identité par écriture métissée et interlectale interposée est faite. Précisément par ceux qui sont le plus farouchement « créolitaires » ! Si Confiant et Chamoiseau vendent si heureusement l'imaginaire martiniquais au reste du monde en français, à quoi donc sert-il d'écrire le créole authentique et fondamental ?

Pour savoir si le créole était apte à écrire la technique, la science et la philosophie, on a postulé *ex abrupto* que toutes les langues étaient égales en tout point. Il a suffi alors de forger une graphie, de rédiger un dictionnaire de terminologie et d'ériger quelques règles rhétoriques que l'on espérait (que l'on espère encore) diffuser par le biais de l'école et des médias. Voici le discours de ces spécialistes qui soutiennent que la normalisation d'une langue c'est l'imposition par la force d'un ensemble de règles décidées par des personnes éclairées. La sociolinguistique (en tout cas celle que je pratique) met en doute cette démarche techniciste et autoritaire. La société martiniquaise désire-t-elle vraiment vernaculariser ses discours savants ? L'examen de tout ce qui précède me conduit au doute.

Mon travail reconnaît cependant la nécessité d'une démarche exploratoire mesurée. Il est légitime et opportun de chercher à équiper une langue sans tradition rhétorique écrite de tous les outils qui peuvent aider les usagers (et particulièrement les plus démunis d'entre eux) à améliorer leurs performances scolaires, leur compréhension du monde, et leur capacité d'intellection de leur environnement. Les créoles antillais méritent donc que des efforts soient conduits pour que les registres du sérieux, du technique et du scientifique soient envisagés à l'écrit. Néanmoins la reconnaissance de cette nécessité ne doit pas anesthésier tout principe de précaution. Avant de sombrer dans l'agitation néologique ou l'activisme identitaire, prenons le temps de l'étude, de l'évaluation, du dialogue, de la pédagogie et de la formation. Dans les départements français d'Amérique, s'il existe aujourd'hui de la poésie, du théâtre, de la chanson et de la publicité écrits en créole « acceptable », personne n'a réussi à écrire un texte « sérieux » en créole qui occuperait pleinement et heureusement un circuit ordinaire de communication sociale. Ceux qui s'y sont risqués sont ceux qui savent le mieux que le créole n'est pas prêt en l'état à assumer ces fonctions. Aucun politicien ne rédigera un tract complet en créole, pas plus qu'un journaliste sensé ne publiera un article intégral dans cette langue ! Au mieux le politicien concédera un slogan, le journaliste un titre de rubrique, le plus souvent d'ailleurs écrits en graphie traditionnelle ! La confrontation des discours élaborés en français et en créole établit toujours le caractère non satisfaisant de la version créole. Le locuteur en arrive nécessairement à la question : « pourquoi dire mal et à un petit nombre en créole, ce que je dis correctement et à tous en français ? »

Dire qu'un téléspectateur martiniquais comprend mieux un journal télévisé ou un bulletin météorologique en créole qu'en français relève de l'illusion pure. Suggérer une diffusion des premiers choix terminologiques et rhétoriques par l'usage d'une violence redoublée de l'appareil scolaire en créole, tout cela pour voler au secours des élèves en difficulté, ne révèle pas seulement de l'ignorance mais de l'insouciance et de la légèreté. Les défis de l'aménagement linguistique à la Martinique sont ceux de la recherche scientifique respectueuse des résistances du terrain, et ceux de la pratique d'une réelle communication sociale, argumentée et contradictoire. Ils exigent la connaissance nuancée et la compréhension en profondeur de l'utilisation complexe des langues dans cette société.

## Bibliographie

- ANONYME, 1978, *Chimin libèté, Histoire des Antilles*, Paris, Jingha, Imprimeurs libres.  
 ANTOINE, M., 2000, *Le créole martiniquais de poche*, Assimil évasion.  
 BAISSAC, C., 1880, *Etude sur le patois créole mauricien*, Genève, Slatkine Reprints, 1976.  
 BEBEL GISLER, D., 1983, « Il faut apprendre à la science à parler créole », *Détoua ti fèy Bouadoubout*, n°4 pp. 15-33, Lamentin, Association Guadeloupéenne d'Éducation et de Formation.  
 BEBEL GISLER, D., HURBON L., 1975, *Cultures et pouvoir dans la Caraïbe*, IDOC L'Harmattan.

- BEBEL-JISLE, D., s.d. (1975), *Kèk prinsip pou ekri kréyol*, RCP 396 CNRS Paris.
- BEDARD, E., MAURAI, J. (éds), 1983, *La norme linguistique*, Conseil de la langue française du Québec/ Le Robert.
- BERNABE, J., 1983, *Fondal natal, Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, L'Harmattan.
- BERNABE, J., 1985, « Asou chimen nèfté vokabilè a fondas kréyòl », *Sobatkoz* n°3, pp. 11-29.
- BERNABE J., CHAMOISEAU, P., CONFIANT, R., 1989, *Eloge de la créolité*, Gallimard.
- Bib la, Parol Bonfié an Ayisyin*, 1986, Port au Prince, Société Biblique Haïtienne.
- CALVET; L.-J., 1974, *Linguistique et colonialisme*, Payot.
- CESAIRE, A., 1978, « Entretien avec Jacqueline Leiner », Réédition de la revue *Tropiques*, Jean Michel Place, pp. V-XXIV.
- CHAMOISEAU, P., 1990, « Le créole et les médias », *Antiya kréyol* n° 10.
- CONFIANT, R., 2001, *Dictionnaire des néologismes créoles*, Ibis rouge éditions.
- COURSIL, J., 1999, « L'éloge de la muette », *Espace créole* 9, pp. 31-46.
- DOBAT, D., 1993, *Le discours radiophonique créole en Martinique (1989-1992) Déstructuration ou restructuration de la langue créole ?*, Mémoire de DULCR, UAG.
- GEREC, 1982, *Charte Culturelle Créole*, Fort-de-France, Centre Universitaire Antilles Guyane.
- GOODY, J., 1979, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Minuit.
- GOUX, L'abbé J.-C., 1842, *Catéchisme en langue créole précédé d'un essai de grammaire sur l'idiome usité dans les colonies françaises*, Paris, Vrayet de Surcy.
- HARPIN, S., 1986, *L'école, le magique et l'imaginaire*, Fort-de-France, Amep.
- HARPIN, S., 1995, *Dictionnaire encyclopédique des technologies créoles. La pêche à la Martinique*, Fort-de-France, Amep.
- HAZAEI-MASSIEUX, G., 1996, *Les créoles. Problèmes de genèse et de description*, Publications de l'Université de Provence.
- HAZAEI-MASSIEUX, M.-C., 1993, *Ecrire en créole. Oralité et écriture aux Antilles*, L'Harmattan.
- HAZAEI-MASSIEUX, M.-C., 1994, *Le créole de Guadeloupe de l'oralité à l'écriture*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Provence, Document de présentation.
- JOURDAIN, E., 1956, *Du français aux parlars créoles*, Klincksieck.
- La sainte Bible, La Sent Bib, L'ancien et le nouveau testament tirés de la Sainte Bible* par Laurent Lifeson, 1988, traduction de Joby Bernabé, 5 tomes, Fort-de-France, éditeur CCHL.
- LAURIETTE, G., 1972, *De la rédaction à la dissertation et du régionalisme à l'universalisme ; initiation à la vie intérieure*, Basse Terre, chez l'auteur.
- LEOTIN, G. H., 1988, *Monchoachi, le créole, l'écriture, la politique*, Mémoire de D.U.L.C.C., Université des Antilles et de la Guyane.
- LEOTIN, G.-H., 1991a, « Platon-Gorjyas », *Bannzil Kréyol, Journal Asosyasyon Bannzil Kréyol* Matnik, Liméwo 1, p. 6.
- LEOTIN, G.-H., 1991b, « Mémwè épi ékriti nan 'Fèd' », *Chemins critiques* Volume 2 numéro 1, pp. 165-168.
- LEOTIN, G.-H., 1993, *Mémwè latè*, Editions Bannzil kréyòl Matnik.
- LUDWIG, R. (Ed.), 1989, *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, Tübingen, Gunter Narr.
- MARBOT, F. A., 1846, *Les Bambous. Fables de La Fontaine travesties en patois créole par un vieux commandeur*, Réédition Casterman, 1976.
- MARCH, C., 1996, *Le discours des mères martiniquaises*, L'Harmattan.
- MATHESIUS, V., 1932, « Sur la nécessité de stabilité d'une langue standard », traduit du tchèque par Paul Garvin dans Bedard & Maurais, 1983, pp. 809-813.

- MAUPASSANT, G., 2000, *Une partie de campagne et autres nouvelles, An dousin kanpay èk dôt istwèkout*, Traduction créole (Martinique) par Jean Pierre Arsaye, L'Harmattan.
- M'Kba, M., 1999, *L'Ethiopie - Martinique, Létyopi atè Matinik, Nannan Lafrik adan palé kréyòl moun Matnik, L'Afrique dans le « kréyòl » martiniquais*, Editions Lafontaine.
- MAUVOIS, G., 1996, *Don Jan traduction et adaptation du Don Juan de Molière*, Ibis Rouge éditions.
- MONCHOACHI, 1977, *Dissidans', poèmes*, Paris, Ligue d'Union Antillaise, Editions Germinal.
- POULLET, H., 1982, *Pawòl an bouch Paroles en l'air*, Fort-de-France, Désormeaux.
- PRUDENT, L. F. (Ed.), 1984, *Kouté pou tann! Anthologie de la nouvelle poésie créole*, Editions caribéennes.
- PRUDENT, L. F., 1985, « An diksyonnè kréyòl Lakarayib : an politik lakonésans pou divini nou », *Sobatkoz* n°3, pp. 158-169.
- PRUDENT, L. F., 1988, « Les langues créoles en gestation, II L'abolition de l'esclavage à la Martinique », *Nouvelle Revue des Antilles* n°2, pp. 31-56.
- PRUDENT, L. F., 1989a, « La pub, le zouk et l'album » dans *Antilles Espoirs et déchirements de l'âme créole*, *Revue Autrement*, HS n° 41, pp. 209-216.
- PRUDENT, L. F., 1989b, « Ecrire en créole » dans Ludwig (ed.), *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, Gunter Narr, pp. 65-80.
- PRUDENT, L. F., 1998, « La passion de notre seigneur selon Saint Jean en langage nègre : premier texte créole de l'histoire linguistique martiniquaise », *Etudes créoles* Vol. XXI n°2, pp. 16-35.
- RESTOG, S., 1992, *Langue créole et météorologie*, Mémoire de D.U.L.C.R., Université des Antilles et de la Guyane.
- ROMANI, J.-P., 2000, *L'interlecte martiniquais*, Thèse de Doctorat Université de Rouen Haute Normandie.
- Rouge Vert Noir! Trois couleurs pour un drapeau, Wouj Vè Nwè, Twa koulè ba an drapo !*, Fort-de-France.
- RUPAIRE, S., 1971, *Gran parade ti cou baton, Cette igname brisée qu'est ma terre natale*, Paris, Edition Parabole.
- SCHOELCHER, V., 1842, *Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage*, Fort-de-France et Pointe à Pitre, Réédition Société d'Histoire de la Martinique et Société d'Histoire de la Guadeloupe.
- TELCHID, S., POULLET H., 2000, *Zayann, fables de la fontaine français / créole*, Pointe à Pitre, PLB éditions.
- Tèstèman Nèf-la, épi an posyon An Liv Samz-la*, Bible Society in the East Caribbean, Barbados.

### **Périodiques :**

- Antilla kréyòl*, une quinzaine de numéros parus de manière irrégulière entre 1984 et 1991, rédacteur en chef : Raphaël Confiant, Martinique.
- Balata*, journal créole édité par les mouvements culturels de Sainte Lucie et Dominique et subventionné par les Nations Unies, rédacteur Yves Renard, a cessé de paraître après 8 numéros.
- Bannzil Kréyol*, Journal Asosyasyon Bannzil kréyol Matinik, liméwo 1, Oktob 1991.
- Colik Blag bo kay*, magazine humoristique martiniquais.
- Détoua ti fèy BOUADOUBOUT*, Association Guadeloupéenne d'éducation et de Formation, rédacteur principal Dani Bebel Gisler ; Guadeloupe années 1980.
- Djok*, Publication de la Ligue d'union Antillaise, Paris années 1970.
- Fouyaya*, Magazine de bandes dessinées, plus de soixante numéros parus.

*Grif an tè, pou nou sanblé èk apiyé anlè pwa ko nou*, parution à périodicité changeante entre 1977 et 1981, Rédacteur en chef Léopoldie, participant à la rédaction Serge Harpin et Rapahël Confiant, Martinique, près de 60 numéros parus.

*Jingha*, Magazine d'union antillais, 1976-1977, parutions occasionnelles dans la migration antillaise à Paris, Rédacteur en chef Hughes Drane, collaborateur, Monchoachi.

*Kabouya, ka parèt lè nou paré*, n°1 mai 1979, n°2 okt-nov-désanm 1988, Gerec, Martinique, Campus de Schœlcher.

*Kourilèt, mwa di jen* 1987, traduction créole du *Courrier de l'Unesco* numéro 6 juin 1987, réalisé par une équipe dirigée par le Gerec.

*M.G.G.* (Martinique Guadeloupe Guyane), magazine de bandes dessinées

*Sa ki ni MUCHACH an solèye, ka véyé lapli*, bulletin de la créolité, 6 numéros parus de manière irrégulière, 1975-1976, rédacteur en chef, Hector Poulet, Guadeloupe.

*Sobatkoz*, Revue du GREC, Editions Ziskakan, Saint Denis, cinq numéros parus 1985-1986.